

Séance du 31 mars 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.**

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : DEVELOPPEMENT DURABLE – Mise en œuvre de la concertation sur l'éco-quartier du Séqué - Convention de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations pour le financement d'une mission d'assistance.

A travers le projet de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Séqué, la Ville de Bayonne a souhaité concevoir et réaliser un nouveau quartier, représentatif d'un aménagement harmonieux et respectueux du site et de son environnement. S'inscrivant dans la politique de développement durable de la ville et plus largement dans les objectifs poursuivis par le Grenelle de l'environnement, cette opération a été labellisée en 2009 par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, dans le cadre du concours « Eco-quartiers ».

Parallèlement, au titre de l'Agenda 21 local et de son volet participation citoyenne, la commune propose de mettre en œuvre une concertation active avec les futurs habitants. Ces derniers seront associés à la définition des espaces de détente et de loisirs collectifs ainsi qu'aux équipements publics programmés dont le contenu n'a pas été arrêté, étant précisé qu'une enveloppe financière a été réservée dans le bilan de la ZAC pour leur réalisation. L'ambition est également de promouvoir une gestion future, commune et partagée de ces espaces et de définir les modalités d'un « vivre ensemble » qui s'exprimera par la mise en place de réseaux d'entraide ou d'autres structures que les habitants seront amenés à proposer.

Afin d'être accompagnée dans sa démarche, la collectivité désire confier à un bureau d'études une mission de conception, d'appui méthodologique et d'animation de ladite concertation, l'enveloppe allouée à cette mission ayant été fixée à 105 000 € TTC.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) fait du développement durable l'un de ses axes stratégiques d'intervention et a ainsi lancé un dispositif d'accompagnement des éco-quartiers afin de soutenir la réalisation de projets d'aménagement urbain combinant des objectifs environnementaux, sociaux et économiques.

La mission envisagée relative à l'éco-quartier du Séqué entrant parfaitement dans le cadre visé ci-dessus, la Ville et la CDC ont convenu de mettre en place un partenariat dont les modalités pratiques et financières sont définies dans la convention-cadre jointe en annexe.

Elle précise les engagements réciproques des deux partenaires, notamment ceux relatifs à la propriété de l'étude qui sera partagée par les deux parties. La Ville de Bayonne est le maître d'ouvrage de la réalisation de cette étude, le suivi et la finalisation de cette dernière étant assurés par un comité réunissant les deux entités.

La CDC versera une subvention représentant 50 % du coût de l'étude TTC, déduction faite des sommes reçues par la commune au titre du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), le solde des dépenses étant pris en charge par la Ville. Les montants définitifs seront connus à l'issue de la procédure de consultation des bureaux d'études.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat avec la Caisse des dépôts et consignations, relative à la mission d'assistance à la mise en œuvre de la concertation sur l'éco-quartier du Séqué, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, consécutivement au choix du prestataire.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.